

ENGIE poursuit ses actions de solidarité face à la crise du Covid-19, au travers de 3 initiatives mondiales

Attaché à son rôle social et fidèle à sa raison d'être, ENGIE a décidé de mettre en œuvre 3 dispositifs de solidarité qui bénéficieront à ses salariés, ses petits fournisseurs et à ceux que la crise du Covid-19 touche plus particulièrement, qui viennent s'ajouter aux actions entreprises depuis le début de la crise dans chacun des pays dans lesquels ENGIE est présent. Une couverture sociale pour tous les salariés du Groupe à travers le monde :

Le Groupe a décidé d'accélérer la mise en place d'un niveau de protection sociale minimale pour l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde

Le Groupe a décidé de mobiliser une enveloppe de 250 millions d'euros pour accélérer le paiement de ses fournisseurs, PME et TPE, et ainsi contribuer à renforcer leur trésorerie en cette période délicate. En France et en Belgique sont concernées les entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros. Dans les autres pays, des critères semblables seront adoptés.

Enfin, les 13 membres du comité exécutif et le président du Conseil d'administration ont décidé d'une baisse immédiate de 15% de leur rémunération pour une période de 2 mois.